



Deutsche Version



Nr. 246
Novembre
2025



MENSUEL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SANTÉ ET D'IDENTIFICATION ANIMALES

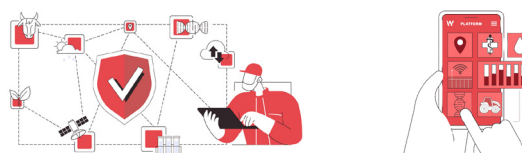
WALLeSmart. C'EST PARTI!

Pourquoi WALLeSmart?

1. Face à la densification des données issues des activités agricoles et à la nécessité de les centraliser afin d'éviter les encodages multiples,
2. face aux nombreux questionnements de l'agriculteur quant à la propriété de ses données personnelles,
3. face à la segmentation « végétal / animal » alors que les éleveurs sont aussi cultivateurs ...
4. face à la demande des agriculteurs d'intermédiation entre les multiples thématiques d'informations regroupant les données cheptel, satellite, météo, parcelles, ...

... est venue la réflexion d'un concept de service numérique centralisé, fonctionnant en temps réel: WALLeSmart, plateforme conciliant échanges de données agricoles et hébergement d'outils d'aide à la décision est née en 2018 dans le cadre d'un projet wallon mené par Elevéo, en partenariat avec la Faculté Polytechnique de l'UMons, le Centre wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) et la Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège). Ce projet est soutenu par la Région Wallonne et l'Agence du Numérique.

Une des grandes priorités de WALLeSmart est de garantir l'autonomie des agriculteurs, ainsi qu'un équilibre favorable à l'ensemble du secteur. C'est pourquoi la plateforme est gouvernée par ceux qui fournissent les données, et donc finalement l'agriculteur à qui ce modèle transparent et unique garantit à l'agriculteur de rester au centre des décisions.



AVEC WALLESMA, JE FACILITE ...

LA PRISE DE DÉCISION GRÂCE AU TABLEAU DE BORD PERSONNALISÉ

LA GESTION DE MES CONSENTEMENTS

LA RÉCEPTION SÉCURISÉE DE MES DOCUMENTS

LA CONNEXION UNIQUE À MES OUTILS ACTUELS

DÉCOUVREZ LES OUTILS LABELLISÉS

ENREGISTREZ VOS
INTERVENTIONS CULTURALES



OPTIMISEZ VOS
FOURRAGES

JE CRÉE MON COMPTE SUR WALLESMA.BE

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le site
<https://www.wallesmart.be/>
pour vous connecter, idéalement
par CSAM ou Itsme, ou encore
via votre adresse mail...
Et découvrez les premières
fonctionnalités à votre travail
quotidien.

« WALLeSmart est une plateforme gratuite pour les agriculteurs. En termes de services, nous en sommes au début. Les éleveuses et éleveurs pourront progressivement l'utiliser pour une série d'outils facilitant leur travail au quotidien. WALLeSmart, loin d'accaparer leurs données, a pour vocation d'en faciliter leur gestion par les agriculteurs eux-mêmes, en toute sécurité et transparence, et de simplifier leurs échanges, notamment par un encodage unique ». Carlo Bertozzi, Directeur Innovation chez Elevéo.

JE RENTRE MES BOVINS... JE VERMIFUGE?

A l'heure de rentrer ses bovins à l'étable, nombre d'entre vous envisagent de les traiter contre les parasites digestifs. Mais est-ce réellement nécessaire? Comment en évaluer l'intérêt?

Entrée dans les mœurs, la vermifugation des animaux lors de leur retour à l'étable est en effet un réflexe très souvent observé. Bien entendu, après plusieurs mois au pâturage, il est probable que l'animal soit parasité. C'est d'ailleurs la règle pour tout herbivore ayant accès au pré! Pourtant, malgré ces multiples campagnes éradicatrices, force est de constater que les parasites restent bien présents.

La gestion à l'aveugle et non raisonnée du parasitisme à coups d'antiparasitaires a en réalité des conséquences désastreuses à moyen et long termes, sans nécessairement apporter de solution à court terme.

Tout d'abord, chaque vermifugation entraîne la sélection des souches parasitaires naturellement résistantes à la molécule employée. Celles-ci continueront leur cycle et se multiplieront, surpassant à terme la population de vers sensibles. Ensuite, la diminution du contact parasite/hôte allonge le temps nécessaire au développement immunitaire de l'animal; il restera potentiellement fragile face à une infestation parasitaire plus importante, et

n'opposera aucune résistance à la reproduction des vers dans son organisme. Au contraire, le bovin non immun en sera l'amplificateur.

Par ailleurs, les propriétés insecticides de bon nombre de vermifuges induisent un appauvrissement des insectes coprophages, laissant derrière eux nombre de bouses niches protectrices des œufs et larves de parasites, et sources de refus. La faune insectivore s'appauvrit également, faute de proies faciles. Sans prédateurs et sans compétition pour les matières fécales, la population d'insectes nuisibles (mouches, culicoïdes, ...) progresse quant à elle en conséquence. Enfin, les prés criblés de déjections offrent une surface réellement pâturable insidieusement diminuée. Et indirectement, la pression parasitaire dans l'environnement augmente!

Le laboratoire, au service de la lutte contre le parasitisme

Afin de vous aider à mieux mesurer l'importance du parasitisme au sein de votre troupeau et à cla-

rifier sa gestion, l'ARSIA propose depuis quelques années un plan de suivi parasitaire, dont la pierre angulaire est le pack de prélèvement de rentrée à l'étable, désormais disponible ponctuellement, hors plan de suivi! Il comprend 5 mesures du pepsinogène sérique, 10 sérologies Fasciola et 15 coproscopies pour seulement 76,13€ HTVA.

Sur base de quelques échantillons de sang et de matières fécales prélevés lors de la rentrée à l'étable, il permet d'estimer:

- chez les veaux de 1^{ère} année de pâturage, l'intensité du contact avec les strongles
- la nécessité de les vermifuger et quel vermifuge employer
- le risque du troupeau des adultes vis-à-vis des doutes
- comment adapter le plan parasitaire l'année suivante afin d'optimiser pour l'animal le contact sans risque et le développement d'une immunité protectrice solide et durable vis-à-vis des strongles.

Intéressé.e? Contactez l'ARSIA sans tarder! Vous trouverez la demande d'analyses est disponible sur notre site - rubrique téléchargements
Attention! Les prélèvements doivent être réalisés au plus tard 14 jours après la rentrée!

LA MALADIE DE MORTELLARO

PRENDRE SOIN DES PIEDS DES BOVINS, AU QUOTIDIEN

Affectant principalement les vaches laitières, mais aussi les troupeaux allaitants et d'engraissement, la maladie de Mortellaro est l'une des principales causes de boiterie dont il est extrêmement difficile de se débarrasser après son introduction dans un élevage.

Décrite pour la première fois en 1974 par CHELI et MORTELLARO en Italie, la **maladie de Mortellaro ou dermatite digitée (DD)** est très contagieuse et en augmentation partout dans le monde.

Coté animal, la maladie de Mortellaro, c'est d'abord une sévère altération du bien-être de la vache, compte tenu de la douleur ressentie. Les conséquences sur la production de lait en élevage laitier (ou le gain quotidien moyen en élevage vian-

deux) ne tardent jamais à se manifester. Coté éleveur, le défi est très élevé. L'ensemble des actions et solutions pour maîtriser la maladie exige en effet temps, travail, moyens et frais vétérinaires.

Des solutions existent, depuis la prévention jusqu'au traitement. Ceci requiert une bonne connaissance de la maladie dont nous vous proposons de faire le tour dans cet article.

Mortellaro, ce qu'il faut savoir

Description

- Maladie infectieuse et contagieuse, d'origine polybactérienne (dont les Tréponèmes).
- Affecte les vaches laitières, mais de plus en plus aussi les bovins viandeux.
- Lésions localisées entre les bulbes des onglons postérieurs.
- Conséquences : douleur, baisse de production et de fertilité, coûts vétérinaires ⇒ impacts économique et bien-être animal.

Traitement

Individuel

- Parage curatif
- Traitement local

Collectif

- Contrôle régulier et parage minimum 1X/an
- Pédiluve, pulvérisation ou tapis moussant

Signes cliniques

- Boiterie visible : dos voûté, appui modifié, pied soulevé.
- Lésions typiques (voir ci-après)
- Douleur intense
- Diminution de la production de lait
- Réduction de la prise alimentaire

Prévention

- Détecter précocement les lésions
- Hygiène et environnement : sols propres et secs, logettes confortables, pâturage favorisé
- Biosécurité : une maladie qui s'achète... contrôle des introductions d'animaux ! Matériel propre et désinfecté entre deux parages
- Alimentation : transition progressive, prévention de l'acidose, apport d'oligo-éléments

«Aucun traitement n'élimine complètement la maladie de Mortellaro d'un troupeau. Néanmoins, une gestion collective efficace, des soins précoces et une hygiène rigoureuse en réduisent fortement la pression»

Le pied « Mortellaro »

Toute boiterie est un signal d'alerte. Lever le pied du bovin s'impose. S'il s'agit de la maladie de Mortellaro, l'aspect des lésions se décline selon un cycle comprenant 5 stades, de M1 à M4.1, ce qu'identifiera et confirmera le vétérinaire.

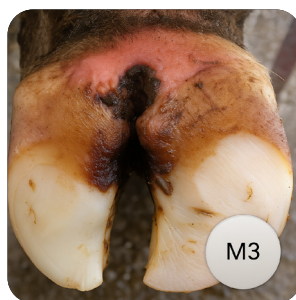
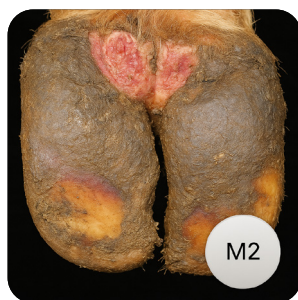
M1 : Petite lésion circulaire < 2 cm, début d'ulcération, peu ou pas douloureuse (C.P. : H. Guyot)

M2 : Ulcération active > 2 cm, aspect de « fraise », saignant facilement, très douloureuse (C.P. : H. Guyot)

M3 : Stade de cicatrisation, croûte brunâtre, douleur réduite (C.P. : H. Guyot)

M4 : Stade chronique, épaissement de la peau, lésion en forme de fer à cheval, non douloureuse (C.P. : H. Guyot)

M4.1 : Variante chronique avec foyer actif, douleur localisée, risque de récurrence (C.P. : H. Guyot)



Ce stade M4 est dès lors peu soigné... Or les bactéries sont seulement en dormance : la question n'est pas de savoir si elles vont se réactiver, mais quand !

Et la vaccination ?

Il n'existe pas de vaccins commerciaux enregistrés pour la Belgique mais bien des autovaccins, lesquels se distinguent des premiers par leur réalisation au départ de bactéries isolées sur un ou plusieurs animaux de l'exploitation. L'avantage résultant est leur concordance élevée au(x) germe(s) circulant(s) dans l'élevage, en particulier pour des maladies telle Mortellaro, provoquées par des complexes de bactéries, variables d'un cas à l'autre de surcroît...

Les objectifs d'autovaccins dirigés contre la dermatite digitée sont de réduire fortement la pres-

sion d'infection dans le troupeau, le nombre de génisses nouvellement infectées et l'intensité de la maladie chez les animaux déjà atteints. Guérir les bovins infectés serait idéal... mais il faut rester réaliste, en particulier sur des lésions chroniques.

Le recours à l'autovaccination doit s'inscrire dans une démarche globale, intégrant les mesures d'hygiène, le parage, les traitements, ... Sans mesures accompagnatrices, elle est vouée à l'échec. Le vétérinaire est le premier et le meilleur allié de l'éleveur dans cette démarche.

Face à la croissance de la maladie de Mortellaro parmi nos élevages et son impact économique, l'ARSIA et sa filiale Civasel, avec le soutien de la Région Wallonne, ont développé récemment la production d'un autovaccin. L'isolement optimal des bactéries repose sur un protocole strict de prélèvements vétérinaires en ferme et une méthodologie de laboratoire pointue afin de cibler précisément le ou les responsable(s) de l'infection. Ceci se fait donc dans la réalité du troupeau concerné par cette maladie préoccupante.

BESNOITIOSE ET NOUVEAUX RISQUES À L'IMPORTATION

POURQUOI LA SURVEILLANCE RESTE CRUCIALE POUR LES ÉLEVAGES WALLONS

Depuis bien des années, la Belgique veille à protéger son cheptel face à l'introduction de maladies exotiques. Parmi celles-ci, la besnoïtiase, une maladie qui n'est actuellement pas présente chez nous mais poursuit sa progression vers le nord de la France et menace nos élevages plus que jamais.

Plus récemment, l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse dans l'hexagone rappelle, elle aussi, l'importance de maintenir une vigilance accrue vis-à-vis des animaux importés.

Une menace venue du Sud : la besnoïtiase

La besnoïtiase, causée par le parasite *Besnoitia besnoiti*, est une maladie affectant principalement les bovins. Elle provoque notamment un épaissement du cuir (maladie de la peau de l'éléphant), des lésions oculaires, des boiteries et une baisse de productivité. Historiquement endémique dans le Sud-Ouest de la France, la maladie est aujourd'hui également présente en Espagne, au Portugal et en Italie, autant de régions à haut risque pour les importations.

En 2018, l'ARSIA a mis en place, avec le soutien financier du Fonds de santé, un système de surveillance collective pour la Wallonie. À partir des prises de sang réalisées pour le dépistage IBR, une recherche d'anticorps contre *Besnoitia besnoiti* était systématiquement effectuée sur les bovins récemment introduits sur notre territoire en provenance de régions à risque. De son côté, la Flandre a rapidement embrayé le pas.

Depuis mars 2024, un arrêté ministériel a renforcé ces mesures :

- le dépistage est désormais obligatoire pour tout bovin importé de France, Espagne, Portugal, Italie et Suisse,
- il est à charge de l'importateur,
- tout animal détecté infesté par la besnoïtiase ne peut plus être commercialisé et doit être réformé rapidement.

Les chiffres confirment la nécessité de la surveillance

Au total, depuis 2018, pas moins de 26 importations se sont révélées positives (voir carte). Les données recueillies montrent clairement où se concentrent les risques.

Autre point d'attention : plus d'un tiers des bovins français importés sont à destination directe d'un engraisseur pur. Ces animaux, parfois gardés jusqu'à deux ans, ne peuvent être négligés dans le cadre de la surveillance. Leur dépistage reste donc essentiel, même après l'introduction.

Un nouveau risque : la dermatose nodulaire contagieuse

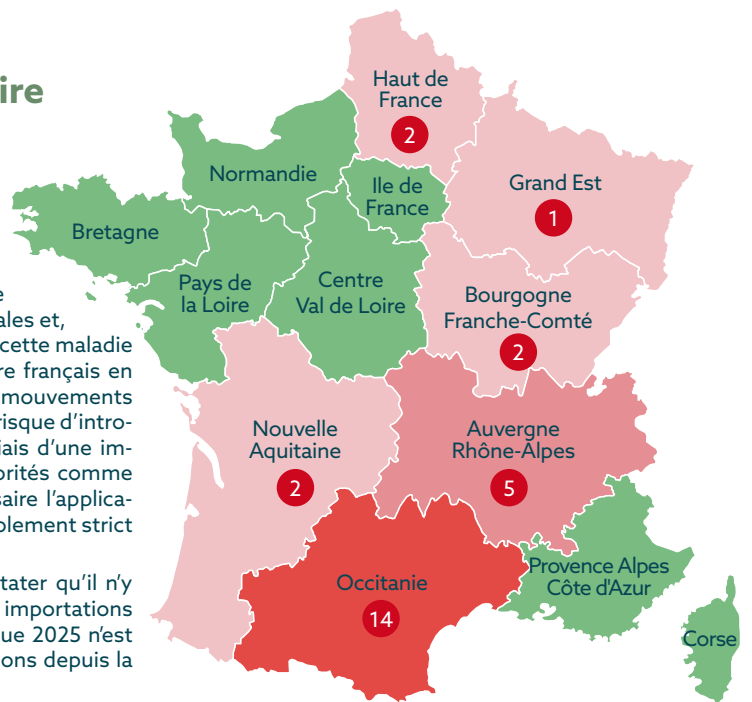
À côté de la besnoïtiase, une autre maladie focalise désormais l'attention : la dermatose nodulaire contagieuse. Arrivée en juin 2025 en Savoie, elle a depuis lors été détectée dans les départements de l'Ain, du Rhône, des Pyrénées orientales et, plus récemment, du Jura. Le fait que cette maladie se soit propagée au sein du territoire français en dépit de mesures de restrictions de mouvements pourtant drastiques, entraîne que le risque d'introduction sur notre territoire par le biais d'une importation est considéré par les Autorités comme extrêmement élevé, rendant nécessaire l'application de mesures de dépistage et d'isolement strict des bovins importés.

Malgré ce risque, force est de constater qu'il n'y a pas de ralentissement franc des importations en provenance de la France. Alors que 2025 n'est pas terminée, le nombre d'importations depuis la France a doublé par rapport à 2024.

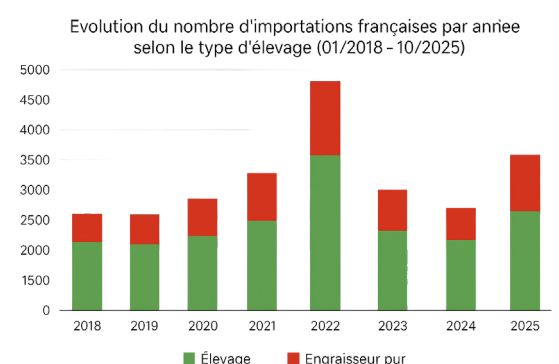
Maintenir la surveillance et ouvrir l'œil !

26 animaux infestés par la besnoïtiase ont pu être détectés à l'introduction depuis 2018. Sans dépistage, ces animaux auraient pu contaminer leur nouveau troupeau et peut-être également, à termes, les élevages voisins.

La besnoïtiase ainsi que la dermatose nodulaire sont des maladies particulières qui évoluent parfois lentement et peuvent alors passer sous les radars que constituent les tests de laboratoire. Pour parfaire le système mis en place, la vigilance de l'éleveur est indispensable ! Elle peut être une défense remarquable pour son troupeau. Un éleveur attentif repérera à coup sûr des épaissements de la peau ou des lésions oculaires (besnoïtiase), des nodules ou croûtes cutanées (dermatose nodulaire) mais également des signes plus discrets tels que la fièvre, le jetage, ... Tout signe d'appel doit être pris au sérieux pour protéger le fruit de votre travail quotidien que représentent vos animaux. Il s'agit par ailleurs d'une obligation légale.

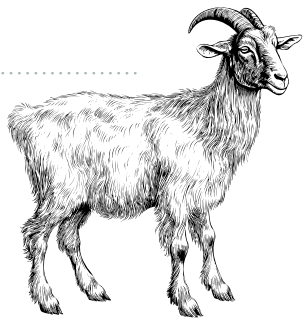


Trois régions : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, concentrent 80 % des cas positifs (21/26). Or, plus d'un tiers des importations wallonnes proviennent de ces zones !

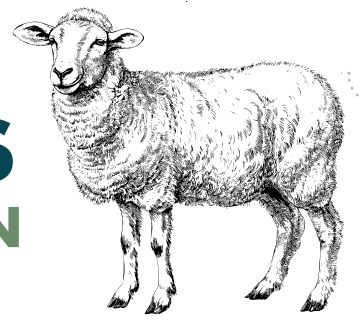


La besnoïtiase et la dermatose nodulaire contagieuse nous rappellent que la lutte contre les maladies animales repose en grande partie sur la vigilance de chacun. Grâce à la surveillance proactive des Autorités, de l'ARSIA, des vétérinaires et à la coopération des éleveurs, la Wallonie dispose d'un dispositif solide et efficace.

En testant, en isolant et en signalant tout bovin suspect de maladie à votre vétérinaire, vous protégez non seulement votre élevage, mais aussi l'ensemble du cheptel wallon.



PETITS RUMINANTS, CERVIDÉS & CAMÉLIDÉS ENREGISTREMENT DE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES DÈS 2026!



Sous l'impulsion de l'AMCRA et du cadre fixé par l'Arrêté Royal du 21/07/2016, la Belgique a rendu l'enregistrement des antibiotiques obligatoire par étapes. Porcs, volaille et veaux de boucherie ont été les premiers à s'y soumettre. Au 1er janvier 2026, les espèces visées deviennent plus nombreuses! Ovins, caprins, camélidés et cervidés sont désormais concernés par ce point de législation.

Retour sur quelques temps forts

- En 2014, poussée par les ambitions européennes, l'AMCRA (Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals) publie en Belgique sa feuille de route et définit des objectifs de réduction de l'usage des antibiotiques en santé animale: - 50 % d'antibiotiques totaux, - 75 % d'antibiotiques « critiques » d'ici 2020, - 50 % d'aliments médicamenteux d'ici 2017.
- De surcroît, l'AMCRA demande la mise en place d'un système national de collecte des données au niveau des élevages (Sanitel-Med), opérationnel en 2016.
- En 2016, un Arrêté Royal (AR) fixe l'obligation d'enregistrer dans SANITEL-MED l'usage des antibiotiques.
- En 2017, l'enregistrement débute pour les premières espèces visées: porcs, poulets de chair, poules pondeuses et veaux de boucherie. L'encodage se fait directement via Sanitel-Med ou par l'intermédiaire de systèmes tiers. **En Wallonie, à cette intention, l'ARSIA développe l'interface BIGAME** (Base Informatique de Gestion des Antibiotiques et Médicaments en Elevage).
- En 2023, l'AR est modifié: **l'enregistrement des antibiotiques s'étend aux bovins (lait & viande) et à toutes les catégories de volailles (poulets & dindes).**

Et dans le viseur... 2026!

À partir du 1^{er} janvier 2026, une nouvelle phase débute pour se conformer à la réglementation européenne. Elle prévoit entre autres une extension à des espèces qui échappaient jusqu'ici à l'enregistrement: ovins, caprins, camélidés et cervidés sont désormais concernés!

Qu'est-ce que cela implique pour moi, éleveuse, éleveur?

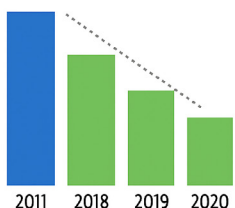
- Chaque utilisation d'antibiotique devra être encodée électroniquement dans une base de données officielle conforme.** Cet enregistrement devra mentionner l'identification de l'animal ou du lot traité, la date de traitement, le médicament utilisé, la dose employée, la durée de traitement et le motif médical.
- En Wallonie, BIGAME** (outil informatique développé par l'ARSIA et accessible gratuitement via CERISE) **restera la plateforme privilégiée** interfacée avec Sanitel-Med pour répondre aux obligations légales tout en évitant la double saisie.

C'est votre vétérinaire traitant qui doit réaliser cet encodage.

Vous, **éleveuses et éleveurs**, pourrez :

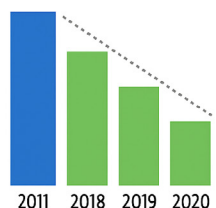
- valider les traitements enregistrés par votre vétérinaire (ils seront validés par défaut sans intervention de votre part tous les 15 jours) ;
- consulter votre historique de consommation d'antibiotiques dans votre élevage via l'interface Sani-Med Eleveur (réplication des données AB présentes dans Sanitel-Med).

**50 %
D'ANTIBIOTIQUES
EN MOINS D'ICI 2020**



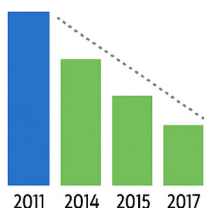
Plan d'évolution réduction
entre 2011 et 2020 :
- 50 % (réalisé -40,2%)

**75 % D'ANTIBIOTIQUES
CRITIQUES (CIA)
EN MOINS D'ICI 2020**



Plan d'évolution réduction
entre 2011 et 2020 :
- 75 % (réalisé -70,1 %)

**50 % D'ALIMENTS
MÉDICAMENTEUX EN
MOINS D'ICI 2017**



Plan d'évolution entre
2011 et 2017 :
- 50 % (réalisé -70,4 % en
2020)

Pour débiter,
il vous suffit de vous connecter
à votre portail CERISE.
Vous verrez apparaître, dans
la colonne de gauche, le
menu « Gestion sanitaire ». Dans le volet « Traitements
(BIGAME) », activez le
transfert de données de
BIGAME vers la plate-forme
fédérale Sanitel-Med.



PERTURBATIONS CHEZ BPOST!

Bpost annonce de fortes perturbations dans la distribution et l'enlèvement du courrier et des colis entre le 24 et le 26 novembre, suivies d'une période chargée au sein de leurs services, et donc des retards supplémentaires de livraison en perspective.

Quels impacts pour vous?

Ces perturbations risquent d'affecter :

- la livraison des colis de boucles primo-identification,
- la réception des prélèvements BVD dans notre laboratoire, pouvant entraîner des délais supplémentaires pour l'obtention des résultats d'analyses,
- la réception des prélèvements en vue de l'examen Salmonella chez les volailles.

Quelles solutions pour vous?

- Anticiper au maximum vos commandes et vos envois.
- Si vous avez besoin de boucles en urgence, veuillez nous contacter au 083 23 05 15 (option 9).
- Les prélèvements BVD et Salmonella peuvent être déposés sur notre site de Ciney ou chez votre vétérinaire moyennant son accord. Nous irons alors les chercher chez lui sur simple demande de passage de sa part.